

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 22 août 2022

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux août à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Christiane DETRAZ, Maire.

En exercice : 11
Présents : 07
Excusés : 03
Absent : 01
Votants : 07

Date de la convocation :
12/08/2022

Présents : Christiane DETRAZ, Christian EXCOFFON, Denis BOURGEOIS-ROMAIN, Jérémie MONGELLAZ, Thierry TEYPAZ, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS.

Excusés : Laëtitia SOCQUET-JUGLARD, Jacky MARIN-LAMELLET, Jean-Luc REBORD.

Absent : Jean-Loup MARTIN.

Est élu secrétaire de séance : Dominique TEYPAZ.

Délibération n° 2022-D36 – Lotissement communal du Grand Duc – Modification dans la vente du lot n° 2

Madame le Maire rappelle la délibération n°2022-D29 en date du 5 juillet 2022 décidant de céder le lot n°2 à M. Sylvian DUBESSY uniquement.

Or, il s'avère que ledit lot sera acquis par M. Sylvian DUBESSY et Mme Sonia RUOSO.

A cet effet, elle propose au conseil d'approuver cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (07 voix pour) :

- **Valide** la modification exposée ci-dessus, à savoir l'acquisition du lot n° 2 par M. Sylvian DUBESSY et Mme Sonia RUOSO.
- **Confirme** que les frais de notaires et les frais annexes seront à la charge des acquéreurs.
- **Charge** Madame le maire de transmettre la présente décision à Maître Marie-Ange BARTOLI-CREPIN, notaire à Chambéry, en charge de la rédaction des compromis de ventes et des actes authentiques à intervenir.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant, M. Christian EXCOFFON, à signer le compromis de vente, l'acte authentique et tous documents afférents à cette cession.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Maire
Christiane DETRAZ

